

INSTRUCTIONS GENERALES

a) Dépôt d'une demande de soutien/dons

La demande sera examinée pour autant qu'elle nous parvienne (voir g) adresse) sous format papier et sous format électronique (cf point 9) ; votre envoi doit impérativement contenir les pièces suivantes :

1. Deux exemplaires originaux du **formulaire de demande** complété et signé
2. Une lettre de motivation signée
3. Un exemplaire **des statuts et/ou extrait du registre du commerce** (pas nécessaire pour les demandeurs individuels)
4. La liste des noms et des montants demandés/obtenus auprès d'autres institutions, organismes, fondations, etc.
5. Un exemplaire de la présentation du projet spécifique
6. Un exemplaire du budget/business plan détaillé et non relié
7. Un exemplaire des comptes 2016 et 2017 (pas nécessaire pour les demandeurs individuels)
8. Une pièce officielle attestant du numéro de compte bancaire ou postal
9. Une clé USB ou un CD gravé

En plus du dossier « papier », il est indispensable que nous recevions votre dossier sous format électronique (point 9 ci-dessus). Votre dossier doit être gravé/enregistré sous la forme d'un seul et unique fichier regroupant sans exception et dans l'ordre de la liste (de 1 à 9), tous les documents requis ci-dessus.

Sur la clé USB ou le CD doit absolument figurer le nom du demandeur ainsi que le numéro de dossier qui vous aura été attribué par le secrétariat (demande par mail).

NB : Pour des raisons pratiques, nous vous remercions de ne pas relier vos documents de présentation (ni thermocollages, ni anneaux, tout autre type de reliure ou insertion dans des poches en plastic).

ATTENTION

Le dossier ne sera transmis pour étude qu'au moment où tous les éléments requis y figurent et ce dans le délai imparti, soit au 31 octobre 2018 (le cachet de la poste faisant foi).

b) Numéro de référence

Le numéro de référence, attribué par le secrétariat sur demande par courriel, **doit figurer sur toutes les correspondances, tant au moment de la demande que lors du suivi du dossier et au moment de la remise des comptes relatant la bonne utilisation des fonds octroyés et/ou de tout autre document complémentaire qui seront transmis après l'éventuel octroi.**

c) Décisions du Conseil de fondation

Les décisions finales, formelles et définitives seront communiquées sans être motivée dans le courant du premier trimestre 2019 par courrier prioritaire à l'adresse postale indiquée sur le formulaire de demande. Nous vous remercions donc de renseigner le champ « adresse postale » du formulaire de manière complète en précisant les éventuels p.a ou c/o requis pour que la poste reconnaisse l'adresse.

Pour de plus amples informations touchant la procédure de demande, vous pouvez consulter notre site Internet (fondationcasinobarrieremontreux.ch); vous pouvez également contacter la Fondation au **021 962 8319** ou par courrier électronique à: fondationcasinomontreux@casinodemontreux.ch

d) Communication

Dans le cas où une allocation est octroyée, la Fondation Casino Barrière de Montreux se réserve le droit de communiquer et de faire publier le nom de tous les bénéficiaires dans la presse ainsi que sur d'éventuels sites Internet, apparentés ou non à la Fondation Casino Barrière de Montreux, voire au Casino Barrière de Montreux.

Il en va de même pour les photos prises lors de la cérémonie de remise des dons.

e) Logos

Les logos sous différents formats sont disponibles sur demande par mail les proportions et l'aspect dudit logo ne doit en aucun cas faire l'objet de modifications.

Les logos de la fondation sont à insérer sur les différents supports (papier, site Internet, etc.) et/ou selon les conditions convenues.

L'emplacement du logo sur les documents de publicité, programmes, affiches, site Internet etc. est soumis pour approbation à la Fondation Casino Barrière de Montreux par le biais de son secrétariat.

f) Utilisation des fonds

Les bénéficiaires d'une allocation sont tenus de faire parvenir au secrétariat de la Fondation Casino Barrière de Montreux les comptes ou les pièces qui reflètent l'usage qui aura été fait du don octroyé pour le 30 juin 2020 au plus tard.

Le don de la fondation doit faire l'objet d'une ligne distincte au bilan et dans les comptes P&P ; cette ligne doit être libellée comme suit :

Don de la Fondation Casino Barrière de Montreux

g) Adresse

Fondation Casino Barrière de Montreux

Case postale 282

1820 Montreux II